

N°2023-06/44B

Objet : CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE A TITRE GRATUIT

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Dominique ANDRAULT, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 21 juin 2023

Le Président expose à l'assemblée,

La piscine est utilisée régulièrement par des associations pour les activités qu'elles proposent (natation, natation synchronisée, plongée...). Ces associations qui sont agréées par la Communauté de Communes disposent de créneaux selon un planning fixé pour l'année scolaire. Jusqu'à ce jour aucune convention ne formalisait cette mise à disposition.

Aussi, il convient de conclure une convention afin que toutes les activités se déroulent en parfaite harmonie, dans le respect des droits et obligations de tous et ainsi que soit assuré un bon fonctionnement de la piscine.

Les clubs et associations concernés concourant à la satisfaction d'un intérêt général, cette mise à disposition est faite à titre gratuit.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** les dispositions de la convention d'utilisation de la piscine à titre gratuit, ci-annexée ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer cette convention avec les associations agréées utilisatrices de la piscine ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230628-2023-06-44B-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023